



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

**DECISION N°2017/231**

**OBJET :** Délégation de signature ESAT – Foyer d'Hébergement – SAVS en l'absence de Madame CONSTANTIN, Directrice des usagers et pôle médico-social

Le directeur,

**VU** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

**VU** l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

**VU** l'organigramme de l'établissement,

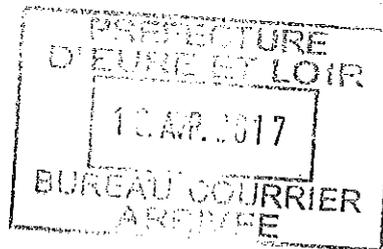
**CONSIDÉRANT** l'absence de Madame CONSTANTIN, Directrice des Usagers et du pôle médico-social

**CONSIDÉRANT** les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des  
mandataires

**DÉCIDE :**

**Laëtitia CHAUDUN**



**Article 1**

Délégation de signature est accordée à Madame Laëtitia CHAUDUN, faisant-fonction cadre socio-éducatif à l'effet de signer :

. Pour l'ESAT : les contrats de soutien, les courriers de rappel aux règles, les conventions de stages, GRTH, les devis, les courriers à l'inspection du travail, les renouvellements de contrat, les nouvelles organisations, le CVS.

. Pour le Foyer d'hébergement : les projets personnalisés, les courriers de rappel aux règles.

**Stéphanie GOUGEON**

**Article 2**

Délégation de signature est accordée à Madame Stéphanie GOUGEON, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer :

- . Pour l'ESAT : les autorisations de sorties éducatives, GRTH.
- . Pour le Foyer d'hébergement : les contrats de séjours, les conventions de stage.
- . Pour le SAVS : les contrats de séjour.

### **Article 3**

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

### **Article 4**

La présente délégation prendra fin au retour de Madame CONSTANTIN.

### **Article 5**

La présente décision prendra effet à compter du 24 janvier 2017.

Fait à Bonneval  
le 24 janvier 2017



**Philippe VILLENEUVE**

**Directeur**

#### **Destinataires :**

- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame CHAUDUN
- Madame GOUGEON
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossiers)
- Direction